Annexe 1 à l'arrêté n° 2023-905/GNC du 26 avril 2023 relatif à la création d'une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie de poseur en systèmes photovoltaïques (PSP)



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE

DE POSEUR EN SYSTEMES PHOTOVOLTAIQUES

Niveau 3

VERSION: 2023

SOMMAIRE

1.	VUE	SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	3		
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE				
	2.1.	Références	3		
	2.2.	Autres appellations de l'emploi type	3		
	2.3.	Définition de l'emploi type	4		
	2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type	4		
	2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type	4		
	2.6.	Conditions d'accès à l'emploi	5		
3.	ACT	IVITES TYPE DE L'EMPLOI	6		
	3.1.	Liste des activités type	6		
div	3.2. ers rac	Activité 1 : Installer un champ photovoltaïque et des matériels et accessoires électriques et procé			
4.	CON	IPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	8		
	4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type	8		
	4.2.	Compétence 1 : Préparer, organiser et nettoyer un chantier	9		
	4.3.	Compétence 2 : Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier	10		
	4.4.	Compétence 3 : Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque	11		
	4.5.	Compétence 4 : Implanter la structure du champ photovoltaïque	12		
	4.6.	Compétence 5 : Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque	13		
	4.7.	Compétence 6 : Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques	15		
	4.8.	Compétence 7 : Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie électrique	16		
5.	GLO	SSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI	18		
6.	GLO	SSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	20		
7	CON	APOSITION DIL GROUPE DE TRAVAII	23		

Notes au lecteur :

- Pour faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination.
- Les termes suivi d'un astérisque * sont définis dans le glossaire technique de l'emploi, à la fin de ce document.

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

	ACTIVITES		COMPETENCES ASSOCIEES
	Installer un champ photovoltaïque et les matériels et accessoires électriques et procéder aux divers raccordements	C1	Préparer, organiser et nettoyer un chantier
		C2	Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier
		C3	Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque
AT 1		C4	Implanter la structure du champ photovoltaïque
		C5	Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque
		C6	Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques
		C7	Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie électrique

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière

Spécialité : NSF 227 - Energie, génie climatique

Fiche ROME : F1610 - Pose et restauration de couvertures F1602 - Electricité bâtiment

Formacode® : 24146 - Energie solaire photovoltaïque

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Installateur photovoltaïque Installateur de panneaux solaires Poseur de panneaux photovoltaïques

¹ Cadre des certifications professionnelles de 2019

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le poseur en systèmes photovoltaïques est un ouvrier spécialisé dans la pose de panneaux solaires, de matériels et accessoires électriques et de systèmes de stockage de l'énergie électrique*. Il assure l'implantation de la structure du champ photovoltaïque* sur un support adapté, la fixation des panneaux photovoltaïques* sur la structure, le raccordement des panneaux entre eux, la pose de matériels et accessoires électriques ainsi que la pose de systèmes de stockage de l'énergie électrique. Il procède également au câblage et au raccordement de l'ensemble des éléments de l'installation dans le respect des règles de sécurité électrique.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

En Nouvelle-Calédonie, la filière du photovoltaïque est un secteur dynamique qui s'est fortement développé ces dernières années. La demande régulière en équipements photovoltaïques en fait un secteur clé du développement économique ainsi qu'un axe fort du développement soutenable*. Aujourd'hui environ 50 entreprises vivent du photovoltaïque et ce secteur génère environ 200 emplois directs.

La mise en place d'une formation diplômante a pour objectif de permettre aux 50 entreprises positionnées sur ce secteur (avec une estimation d'environ 100 emplois de poseurs) de recruter des ouvriers qualifiés et ainsi de garantir une sécurité des installations aux clients et une meilleure qualité de service. Elle permet également de répondre aux objectifs fixés par le schéma de la transition énergétique amorcé en 2016 (réduction de la consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables).

Le poseur exerce le plus souvent dans de petites ou moyennes entreprises spécialisées dans la pose de systèmes photovoltaïques. En début de carrière, il se situe au niveau 2 échelon 1 de la classification de la convention collective de branche ² « bâtiments et travaux publics », ce qui correspond à un salaire brut minimal d'environ 170 000 frs. Après plusieurs années d'expérience, la carrière de poseur peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe, voire de gérant s'il crée son entreprise.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Le poseur en systèmes photovoltaïques intervient sur des chantiers de type individuel (villas et appartements) ou collectif (bâtiments d'habitation, du tertiaire ou de l'industrie, *ERP**, *ERT**), en construction ou en rénovation, occupés ou non.

Il travaille en équipe, notamment pour la *manutention** d'équipements volumineux et/ou lourds, sous le contrôle d'un chef d'équipe.

Il travaille généralement du lundi au vendredi, mais les interventions peuvent être reportées ou interrompues en fonction des conditions météorologiques.

L'activité comporte des déplacements. Le poseur peut intervenir sur plusieurs chantiers dans la même journée.

Le poseur dispose d'une bonne condition physique car il intervient dans des situations parfois difficiles ou à risque : travaux en hauteur, manutention de charges lourdes, utilisation d'outillages dangereux, interventions dans des espaces difficiles d'accès, travaux sous le soleil.

Il est exposé aux risques suivants :

- risques électriques ;
- risques de chute lors de travaux en hauteur ;
- risques de blessures liés à l'utilisation d'outillages dangereux;
- risques d'insolation ou de déshydratation liés à une exposition solaire prolongée ou en cas de fortes chaleurs ;
- risques chimiques liés à la manipulation et/ou à l'inhalation de produits dangereux ;
- risques d'atteintes ostéo-articulaires liés à la manutention de charges lourdes et aux contraintes posturales de l'activité.

Le poseur est conscient des risques liés à l'exercice de son métier et travaille en respectant les normes de la profession et les règles de sécurité pour prévenir tout risque d'accident.

En cas d'incident ou d'accident, il alerte son responsable, ses partenaires professionnels, il protège les personnes et les biens et prévient les secours.

Il intègre dans ses pratiques des comportements écoresponsables afin de limiter son impact sur l'environnement (prévention des pollutions lors des travaux et tri des déchets de chantier).

² Site internet: https://dtenc.gouv.nc/reglementation-en-ligne/conventions-accords-collectifs-travail

Il peut être amené à utiliser des outils numériques comme le smartphone, qui sont de plus en plus présents dans la profession pour la prise de RDV, la prise de photos, la rédaction d'un compte rendu et l'utilisation d'applications de géolocalisation.

D'autre part, le secteur de la construction est soumis, depuis le 1er juillet 2020, au référentiel de la construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC)³. Cette réglementation prévoit que pour pouvoir exercer, l'activité doit être placée sous le contrôle effectif et permanent d'une personne justifiant d'une qualification professionnelle correspondant au métier exercé. Cette personne peut être :

- le chef d'entreprise ou son conjoint (salarié, associé ou collaborateur) ;
- ou un salarié justifiant d'une certification de niveau 3 minimum ou d'une expérience professionnelle de 3 ans sur les 6 dernières années dans le métier.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Les travaux électriques et les travaux en hauteur nécessitent une habilitation spécifique.

Le permis de conduire B (véhicules légers) est très souvent nécessaire et facilite grandement l'accès à l'emploi.

.

³https://rcnc.gouv.nc/acteurs-de-la-constructionetudes-et-construction/qualification-des-professionnels

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

→ ACTIVITE 1 (AT1) – Installer un champ photovoltaïque et des matériels et accessoires électriques et procéder aux divers raccordements

3.2. ACTIVITE 1 : INSTALLER UN CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE ET LES MATERIELS ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES ET PROCEDER AUX DIVERS RACCORDEMENTS

3.2.1. Définition et description de l'activité

Avant d'intervenir sur un chantier, le poseur en systèmes photovoltaïques prépare le matériel nécessaire à l'exécution du chantier (boite à outils, matériaux, équipements, *EPI**, *EPC**...) sur la base des consignes communiquées par sa hiérarchie.

Sur le chantier, il implante la structure du champ photovoltaïque sur un support adapté et fixe les panneaux à la structure. Il implante les matériels et accessoires électriques (onduleur*, coffret de sécurité*...), procède au câblage, installe un système de stockage de l'énergie électrique en fonction de la commande du client, et raccorde l'ensemble des éléments de l'installation.

Tout au long de son intervention, il travaille dans le respect des règles de sécurité et communique de façon régulière avec les différentes personnes présentes afin de transmettre et recevoir les informations relatives aux travaux à réaliser.

A la fin de son intervention, il laisse son chantier en état de propreté et assure l'évacuation et le tri des déchets de chantier en vue de leur recyclage.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le poseur travaille en équipe sous les directives orales ou écrites d'un chef d'équipe en s'appuyant sur le dossier de chantier (planning de chantier, plans d'exécution, spécificités du chantier, cahier des charges*...).

Il travaille dans des situations parfois difficiles ou à risque (travaux en hauteur sur des zones parfois glissantes et/ou difficiles d'accès, travaux en extérieur sous le soleil...) ce qui nécessite une bonne condition physique et de ne pas souffrir du vertige.

Tout au long des travaux le poseur procède à diverses vérifications mais le contrôle général, la mise en service et la programmation de l'installation sont réalisés par la personne compétente au sein de l'entreprise (chef de chantier, ingénieur...).

3.2.3. Relations internes et externes

Les principaux interlocuteurs du poseur en systèmes photovoltaïques sont :

Relations internes	Relations externes
 la direction le secrétariat le coordinateur technique l'ingénieur le chef d'équipe les autres poseurs 	 les autres ouvriers du chantier les occupants des locaux le client

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Le poseur prépare et adapte sa caisse à outils et son outillage en fonction de son activité (liste non exhaustive).

Outillage	Matériel et consommables	Equipements de sécurité
 perceuse visseuse à choc clé choc scie outillage classique de l'électricien (multimètre, pince à dénuder) 	 panneaux photovoltaïques* coffret de sécurité onduleur câbles et connecteurs rails de fixation matériel de cheminement électrique (gaines, goulottes*) crayons de chantier 	 chaussures de sécurité baudrier harnais corde équipements de protection solaire

3.2.1. Compétences liées à l'activité

- C1 Préparer, organiser et nettoyer un chantier
- C2 Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier
- C3 Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque
- C4 Implanter la structure du champ photovoltaïque
- C5 Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque
- C6 Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques
- C7 Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie électrique

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Préparer, organiser et nettoyer un chantier
Compétence 2	Assurer des échanges réguliers avec les personnes présentes sur le chantier
Compétence 3	Intervenir en sécurité sur un chantier photovoltaïque
Compétence 4	Implanter la structure du champ photovoltaïque
Compétence 5	Implanter et raccorder les panneaux du champ photovoltaïque
Compétence 6	Implanter et raccorder des matériels et accessoires électriques
Compétence 7	Implanter et raccorder un système de stockage de l'énergie

4.2. COMPETENCE 1: PREPARER, ORGANISER ET NETTOYER UN CHANTIER

4.2.1. Description de la compétence

Pour préparer une intervention, le PSP prend en compte l'ensemble des informations nécessaire à l'exécution des travaux communiqué par sa hiérarchie (dossier de chantier, planning de chantier, instructions orales...).

Il identifie et rassemble l'ensemble des éléments nécessaire au chantier et à sa sécurité (matériels, matériaux, consommables, outillage, *EPI**, *EPC**...), puis charge et sécurise le tout dans le véhicule de l'entreprise. Il s'assure de la disponibilité et du bon état de ces derniers tout au long des travaux.

Sur le chantier, il décharge, stocke et organise le matériel et l'outillage de façon à optimiser les temps d'exécution et prévenir les risques d'accident, de casse, de perte et de vol.

A la fin de son intervention, il nettoie le chantier, évacue et trie les déchets de chantier en vue de leur recyclage.

4.2.2. Savoir-faire

- Consulter et exploiter l'ensemble des documents techniques nécessaires à l'exécution du chantier (plans d'exécution, cahier des charges*, planning de chantier...)
- Recueillir les instructions orales ou écrites de son responsable
- Quantifier le matériel, les matériaux et les consommables nécessaires à la réalisation du chantier
- S'assurer de la quantité et de la disponibilité des matériels, des matériaux et des consommables nécessaires à l'exécution du chantier au sein de l'entreprise et auprès des fournisseurs
- S'assurer que les équipements de sécurité (EPI et EPC) sont disponibles et en nombre suffisant
- Repérer et signaler à la hiérarchie des éléments manquants ou défectueux
- Renseigner un bon de commande et le transmettre au responsable de chantier pour approvisionnement
- Réceptionner une commande et vérifier un bon de livraison
- Vérifier le bon état des matériels prévus
- Préparer et adapter sa caisse à outils et son outillage en fonction de l'activité
- Charger, organiser et sécuriser le matériel, les matériaux et l'outillage prévus dans un véhicule
- Décharger et stocker le matériel sur un chantier dans un endroit approprié et sécurisé
- Appliquer une méthode de rangement de l'outillage de façon à disposer rapidement des outils nécessaires et optimiser les temps d'exécution
- Ranger correctement le matériel de façon à maintenir son espace de travail en état de propreté et prévenir les risques d'accidents et de vols
- Anticiper l'approvisionnement en matériels et consommables
- Nettoyer et rendre son chantier dans un état de propreté acceptable
- Nettoyer les éléments susceptibles d'endommager la zone d'installation (limaille*...)
- Evacuer les déchets de chantier et pratiquer le tri

4.2.3. Connaissances associées

- Les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à l'exécution d'un chantier photovoltaïque (outillage, équipements de sécurité, rôle des membres de l'équipe...)
- Les éléments d'un dossier de chantier (planning de chantier, plans d'exécution, cahier des charges, fiches techniques, spécificités du chantier, contraintes du site, limites de prestations...)
- Les bonnes pratiques pour organiser et sécuriser le matériel dans un véhicule de transport
- Les bonnes pratiques pour organiser et sécuriser le matériel sur un chantier
- Les éléments susceptibles d'endommager une zone d'installation (limaille...)
- Les règles de tri, de recyclage et d'évacuation des déchets de chantier

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur est rigoureux lors de la préparation de son chantier de façon à ne rien oublier. Sur le chantier, il fait preuve d'organisation et de rigueur pour offrir un service de qualité. Il adopte un comportement écoresponsable dans ses pratiques professionnelles afin de limiter l'impact environnemental de son activité.

4.2.5. Critères de performance

- Les données nécessaires à l'exécution du chantier sont connues (matériels nécessaires, plans, planning...)
- Le matériel, les matériaux et l'outillage nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés
- La disponibilité et l'état des matériels, matériaux et outillages nécessaires sont vérifiés tout au long des travaux
- Les EPI et les EPC nécessaires sont identifiés, quantifiés et rassemblés
- Le matériel, les matériaux et l'outillage sont chargés et sécurisés dans le véhicule de transport
- Le matériel, les matériaux et l'outillage sont déchargés et stockés en sécurité sur le chantier
- Le chantier est organisé pour optimiser la réalisation des travaux (organisation du matériel, de l'outillage...)
- Le chantier est rendu propre et les déchets de chantier sont évacués et triés en vue de leur recyclage

4.3. COMPETENCE 2 : ASSURER DES ECHANGES REGULIERS AVEC LES PERSONNES PRESENTES SUR LE CHANTIER

4.3.1. Description de la compétence

Avant et pendant une intervention, le PSP reçoit et transmet des informations à son supérieur hiérarchique sur les aspects techniques et l'environnement du chantier qu'il réalise.

Sur le chantier, il échange avec ses équipiers et les autres corps d'état pour recueillir des informations et assurer un travail d'équipe efficace. En cas de dysfonctionnements ou d'incidents survenus lors d'une intervention, il en informe sa hiérarchie.

Sur des chantiers en milieu occupé, il explique aux occupants des locaux et/ou le client le déroulement des interventions et le fonctionnement de l'installation réalisée. Lors des échanges, il utilise des termes techniques simples qu'il est capable d'expliquer.

A la fin d'une intervention, il rend compte à l'oral ou par écrit du travail accompli à ses différents interlocuteurs.

4.3.2. Savoir-faire

- S'exprimer de façon claire et précise en utilisant des termes techniques simples et appropriés et savoir les expliquer
- Poser des questions, reformuler si besoin, une situation professionnelle afin de s'assurer qu'elle a été bien comprise
- Expliquer si besoin le déroulement d'une intervention ainsi que le fonctionnement de l'installation réalisée au client et/ou occupants des locaux
- Etre à l'écoute d'éventuelles demandes du client tout en respectant sa propre sécurité et celle du chantier
- Informer sa hiérarchie sur les éventuelles difficultés, incidents et dysfonctionnements survenus au cours d'une intervention
- Rendre compte de l'avancée des travaux, par écrit, à l'oral ou via un outil numérique

4.3.3. Connaissances associées

- Les techniques de communication et la posture à adopter en milieu professionnel
- Les techniques pour désamorcer une situation conflictuelle
- Le vocabulaire technique du métier

4.3.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur dispose d'une capacité à écouter et à échanger activement avec ses différents interlocuteurs. Il est curieux et pose des questions pour s'assurer d'avoir compris l'ensemble des instructions. Il veille à avoir une posture professionnelle lors des échanges avec ses différents interlocuteurs.

4.3.5. Critères de performance

- Les échanges avec les différents interlocuteurs sont réguliers et pertinents
- Le déroulement d'une intervention est expliqué de façon claire et adaptée
- Le fonctionnement d'une installation est expliqué de façon claire et adaptée
- Le vocabulaire technique utilisé est simple et approprié
- La posture adoptée lors des échanges avec le client est professionnelle
- Les problèmes rencontrés lors des travaux sont signalés à la hiérarchie
- Le compte rendu d'intervention réalisé oralement ou à l'écrit est précis et complet

4.4. COMPETENCE 3: INTERVENIR EN SECURITE SUR UN CHANTIER PHOTOVOLTAÏQUE

4.4.1. Description de la compétence

A toutes les étapes de son intervention, le PSP respecte toutes les mesures de sécurité et de protection de la santé au travail liées à son activité. Pour cela, il porte systématiquement des équipements de protection individuelle (EPI*) adaptés. Il balise le chantier et sécurise l'accès à la zone d'installation au moyen d'équipements de protection collective (EPC*). Il accède et se déplace en sécurité sur la zone d'installation. Il assure la manutention* de charges volumineuses, lourdes et fragiles en sécurité afin d'éviter tout risque de blessure et de casse et utilise, si nécessaire, un équipement de manutention. S'il repère une situation à risque, il alerte son responsable et ses équipiers et prend les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

4.4.2. Savoir-faire

- Intervenir en respectant les règles de sécurité liées à l'activité et aux sites
- Porter les EPI adaptés à l'activité
- Baliser et sécuriser le chantier (individuel ou collectif)
- Installer les EPC adaptés aux spécificités du chantier (échafaudage*, nacelle*, échelle, ligne de vie*, garde-corps*...) et sécuriser l'accès à la zone d'installation
- Accéder à la zone d'installation et s'y déplacer en sécurité avec les autres membres de l'équipe
- Transporter des équipements volumineux, lourds et fragiles en sécurité (gestes et postures adaptés, manutention des panneaux en équipe...)
- Utiliser un chariot de manutention pour manipuler des charges volumineuses, lourdes et/ou fragiles
- Alerter le responsable et les équipiers lorsqu'une situation à risque est repérée
- Prendre les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident (alerter le responsable et les équipiers, sécuriser les personnes et les biens et alerter les secours)

4.4.3. Connaissances associées

- Les règles de sécurité liées à l'activité et aux sites
- Les principes de santé sécurité sur un chantier du bâtiment
- Les caractéristiques des différents EPI et EPC
- Les techniques de manutention pour les charges lourdes, volumineuses et fragiles (gestes, postures, manutention en équipe, chariots de manutention...)
- Les risques liés à la profession (risques électriques, de chute et de blessures, dangers liés à l'amiante...)
- Les habilitations nécessaires à l'exercice des fonctions : électrique et travaux en hauteur
- Le rôle du COTSUEL (comité territorial pour la sécurité des usagers de l'électricité)
- La distribution de l'électricité en NC (spécificités du réseau, les acteurs...)
- Les conduites à tenir en cas d'accident

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur a une vigilance permanente au regard des risques en matière de sécurité et de santé. Il travaille de façon à assurer sa sécurité et celle des autres personnes présentes sur le chantier. Il est réactif en cas d'incident ou d'accident.

4.4.5. Critères de performance

- Les règles de sécurité liées à l'activité et les principes de santé sécurité sur un chantier du bâtiment sont connus et respectés
- Les EPI sont systématiquement portés et adaptés aux circonstances
- Les EPC installés sont adaptés aux circonstances et installés conformément aux règles d'usage
- L'accès à la zone d'installation est sécurisé conformément aux pratiques de la profession (chantier balisé...)
- Les déplacements vers et sur la zone d'installation se font en sécurité
- Les gestes, postures et techniques de manutention sont mis en œuvre
- Les situations à risque sont repérées et les membres de l'équipe alertés
- Les personnes et les biens sont sécurisés en cas d'accident et les secours sont alertés

4.5. COMPETENCE 4 : IMPLANTER LA STRUCTURE DU CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE

4.5.1. Description de la compétence

Le PSP fixe, à partir de plans et dans le respect des normes, la structure du *champ photovoltaïque** sur un support adapté. Pour cela, il accède à la zone d'installation en sécurité et trace les points de fixation de la structure en s'assurant de leur alignement. Il positionne et implante la structure du champ photovoltaïque avec les outils adaptés tout en préservant l'intégrité de la zone d'installation. Enfin, il prépare les câbles en attente du raccordement (*câbles d'alimentation** et *liaisons équipotentielles**).

4.5.2. Savoir-faire

- Lire et exploiter un plan de calepinage* et un schéma électrique
- Vérifier l'adéquation du matériel avec le type de structure à percer
- Prendre des cotes et des mesures et les reporter sur le plan de calepinage
- Lire et exploiter une notice technique de fabricant de structures en vue de leur pose
- Matérialiser les points de fixation de la structure
- Poser les rails sur les points de fixation
- S'assurer de l'alignement et de la planéité des rails (cordeau*, règle...)
- Fixer les rails avec les outils adaptés et en conformité avec les prescriptions du fabricant
- Préparer les câbles en attente du raccordement (câbles d'alimentation et liaisons équipotentielles)
- Installer les protections mécaniques nécessaires

4.5.3. Connaissances associées

- Les normes et les textes à caractère technique applicables en NC :
 - Etanchéité* des toitures
 - Installation d'accessoires de toiture (systèmes photovoltaïques)
- Les règles d'implantation selon le type d'établissement (ERP*, ERT*)
- La lecture de plans et de schémas (calepinage et électrique)
- Le système métrique et les règles de prise de cotes
- Les outils de traçage, de perçage, de pose
- Les types de constructions répandues en NC (plain-pied, pilotis, coloniale, australienne...)
- Les types de toitures (ondulée...)
- Les types de charpentes
- Les types de rails
- Les types de visseries
- Les types de fixations adaptées (pince, équerre...)
- Les types de brides de fixation
- Les types et usages des câbles
- Les modes d'étanchéité

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur s'adapte aux diverses situations et aléas techniques qu'il est susceptible de rencontrer. Il est rigoureux et soigneux dans son travail pour offrir un service de qualité.

4.5.5. Critères de performance

- L'implantation de la structure est conforme aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes...)
- Les points de fixation sont tracés et alignés
- Les rails de la structure sont fixés à l'aide d'outils adaptés
- L'alignement et la planéité des rails sont vérifiés
- L'étanchéité de la zone d'installation est préservée
- L'intégrité de la zone d'installation est préservée
- Les câbles préparés en attente du raccordement sont adaptés

4.6. COMPETENCE 5: IMPLANTER ET RACCORDER LES PANNEAUX DU CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE

4.6.1. Description de la compétence

Le PSP fixe et raccorde, à partir de plans et dans le respect des normes, les panneaux photovoltaïques* sur la structure de pose préalablement installée. Pour cela, il transporte et achemine les panneaux vers zone d'installation avec l'aide de ses coéquipiers. Il pose les panneaux sur les rails, s'assure de leur alignement et les fixe avec les outils adaptés en préservant l'intégrité des panneaux et de la zone d'installation. Il procède au raccordement des panneaux entre eux, à la terre et à l'alimentation dans le respect des règles de sécurité électrique. Tout au long de l'intervention, il procède à diverses vérifications (résistance des panneaux fixés à l'arrachement, isolement des extrémités des câbles DC*...).

4.6.2. Savoir-faire

- Lire et exploiter un plan de calepinage* et un schéma électrique
- Lire et exploiter une notice technique de fabricant de panneaux photovoltaïque en vue de leur pose
- Prendre des cotes et des mesures
- Transporter et acheminer les panneaux vers la zone d'installation en équipe
- Poser les panneaux sur les rails en préservant leur intégrité
- Vérifier l'alignement des panneaux avec les outils adaptés
- Fixer les panneaux sur les rails avec les outils adaptés
- Vérifier la résistance des panneaux fixés
- Préparer et poser les liaisons équipotentielles* et les conducteurs électriques en vue de leur raccordement
- Positionner les *griffes de terre* * et les *câbles de terre* * sur les panneaux
- Raccorder les panneaux avec la griffe de terre
- Raccorder les rails à la terre du bâtiment
- Raccorder les panneaux entre eux selon la norme photovoltaïque
- S'assurer du bon isolement des extrémités des câbles DC
- Vérifier la continuité électrique de la liaison équipotentielle des panneaux sur la structure
- Réaliser une connexion photovoltaïque en vérifiant la compatibilité des connecteurs (dénuder et sertir un câble en suivant la procédure)
- Tester la tension d'une chaine de module*
- S'assurer de l'étanchéité* de la zone d'installation et de la structure

4.6.3. Connaissances associées

- Les normes et les textes à caractère technique applicables en NC en matière d'installations électriques et photovoltaïques (normes UTE C15-712...)
- Les principes techniques du fonctionnement électrique (grandeurs électriques, câblage, raccordement, courant alternatif*/ courant continu*, outillage nécessaire, règles de sécurité...)
- La lecture de plans et de schémas (calepinage et électrique)
- Le système métrique et les règles de prise de cotes
- Les outils de traçage, de perçage, de pose et de raccordement
- Les outils de contrôle des grandeurs électriques
- Les types de panneaux (monocristallin*, polycristallin*...)
- Les types de technologie photovoltaïque
- Les types et usages des câbles et connecteurs
- Les types de visseries
- Les prescriptions particulières en présence de paratonnerre* (ERT* /ERP*)
- Le couple de serrage* en fonction des préconisations du fabricant
- Les principes de fonctionnement et les principaux composants d'une installation photovoltaïque
- Les avantages d'une installation photovoltaïque au niveau économique et environnemental
- Les bases du dimensionnement* (besoin en énergie et nombre de modules photovoltaïques...)
- Les radiations solaires annuelles et l'optimisation de pose (inclinaison, orientation, masques solaires, ombrages potentiels...)
- L'esthétisme de pose

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur s'adapte aux diverses situations et aléas techniques qu'il est susceptible de rencontrer. Il est rigoureux et soigneux dans son travail pour offrir un service de qualité.

4.6.5. Critères de performance

 Les panneaux sont implantés conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, cahier des charges*...)

- Le transport des panneaux est réalisé en équipe
- L'alignement et la planéité des panneaux sont vérifiés
- Les panneaux sont fixés avec les outils adaptés
- Les panneaux sont raccordés entre eux, à la terre et à l'alimentation
- L'étanchéité de la zone d'installation est préservée
- L'intégrité de la zone d'installation et des panneaux est préservée
- L'ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l'installation (résistance des panneaux à l'arrachement, isolement des extrémités des câbles DC...)
- Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique

4.7. COMPETENCE 6: IMPLANTER ET RACCORDER DES MATERIELS ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

4.7.1. Description de la compétence

Le PSP fixe et raccorde, à partir de plans et dans le respect des normes, des matériels et accessoires électriques (onduleur*, coffret de sécurité*...). Pour cela, il trace les points de fixation, s'assure de leur alignement, perce avec les outils adaptés et fixe les matériels et accessoires électriques en préservant l'intégrité du support de pose. Il procède au câblage et au raccordement de l'ensemble des équipements dans le respect des règles de sécurité électrique. Tout au long de l'intervention, il procède à diverses vérifications (compatibilité des connecteurs électriques...).

4.7.2. Savoir-faire

- Lire et exploiter un plan d'implantation et un schéma électrique
- Lire et exploiter une notice technique de fabricant de matériels électriques en vue de leur pose
- Prendre des cotes et des mesures
- Matérialiser les points de fixation et s'assurer de leur alignement
- Fixer les matériels et accessoires électriques avec les outils adaptés au support de pose
- Déterminer le cheminement des câbles
- Procéder au câblage (dénuder, sertir, préparer une aiguille tire-fil*, passer les câbles dans le fourreau*...)
- Percer avec les outils adaptés les zones permettant le passage des câbles
- Reboucher selon la nature du matériau une cloison, un mur, un plafond
- Installer des goulottes* pour dissimuler les câbles si nécessaire
- Vérifier la compatibilité des connecteurs électriques
- Vérifier l'ensemble de l'installation et s'assurer que l'installation est hors tension avant le raccordement
- Procéder au raccordement (TGBT*, champ photovoltaïque*, onduleur, coffret de sécurité...)

4.7.3. Connaissances associées

- Les normes et les textes à caractère technique applicables en NC en matière d'installation électrique et photovoltaïque (normes UTE C15-712...)
- Les principes techniques du fonctionnement électrique (grandeurs électriques, câblage, raccordement, TGBT, courant alternatif*/ courant continu*, outillage nécessaire, règles de sécurité...)
- La lecture de plans et de schémas électriques
- Le système métrique et les règles de prise de cotes
- Les outils de traçage, de perçage, de pose et de raccordement
- Les outils de contrôle des grandeurs électriques
- Les types de matériels et accessoires électriques d'une installation photovoltaïque (onduleur, coffret de sécurité...)
- Les types et usages des câbles
- Les types de supports (béton, agglo, placo...)
- Les types de visseries
- Les types de matériaux de rebouchage
- Le principe de fonctionnement et le rôle des matériels et accessoires électriques d'une installation photovoltaïque
- Les étapes de la mise en service d'une installation photovoltaïque
- Les bases de la programmation d'une installation photovoltaïque (utilisation d'un outil numérique, logiciel de programmation...)

4.7.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur s'adapte aux diverses situations et aléas techniques qu'il est susceptible de rencontrer. Il est rigoureux et soigneux dans son travail pour offrir un service de qualité.

4.7.5. Critères de performance

- Les matériels électriques sont implantés et mis en œuvre conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, cahier des charges*...)
- Les matériels électriques sont fixés avec les outils adaptés
- L'intégrité des matériels électriques et du support de pose est préservée
- Les câblages et les raccordements sont réalisés conformément aux normes et aux prescriptions techniques
- L'ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l'installation (compatibilité des connecteurs électriques.....)
- Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique

4.8. COMPETENCE 7 : IMPLANTER ET RACCORDER UN SYSTEME DE STOCKAGE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

4.8.1. Description de la compétence

Le PSP fixe et raccorde, à partir de plans et dans le respect des normes, un système de stockage de l'énergie électrique*. Pour cela, il trace les points de fixation, s'assure de leur alignement, perce avec les outils adaptés et fixe le système en préservant l'intégrité du support de pose. Il procède au câblage et au raccordement du système dans le respect des règles de sécurité électrique. Tout au long de l'intervention, il procède à diverses vérifications (polarité* des câbles installés, compatibilité des connecteurs électriques...).

4.8.2. Savoir-faire

- Appréhender les contraintes de mise en œuvre et d'implantation d'un système de stockage en fonction de sa puissance
- Appréhender les contraintes électriques du fonctionnement du système en mode autonome afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes
- Lire et exploiter un plan d'implantation et un schéma électrique
- Lire et exploiter une notice technique de fabricant de systèmes de stockage en vue de leur pose
- Prendre des cotes et des mesures
- Matérialiser les points de fixation et s'assurer de leur alignement
- Fixer le système de stockage de l'énergie électrique avec les outils adaptés au support de pose
- Déterminer le cheminement des câbles
- Procéder au câblage en équipe si nécessaire (dénuder, sertir, préparer une aiguille tire-fil*, passer les câbles dans le fourreau*...)
- Percer avec les outils adaptés les zones permettant le passage des câbles
- Reboucher selon la nature du matériau une cloison, un mur, un plafond
- Installer des goulottes* pour dissimuler les câbles si nécessaire
- Vérifier la polarité des câbles installés
- Vérifier la compatibilité des connecteurs électriques
- Vérifier l'ensemble de l'installation et s'assurer que l'installation est hors tension avant le raccordement
- Procéder au raccordement (TGBT*, champ photovoltaïque*, système de stockage de l'énergie électrique...)

4.8.3. Connaissances associées

- Les normes et les textes à caractère technique applicables en NC en matière d'installation électrique et photovoltaïque (normes photovoltaïques UTE C15-712...)
- Les principes techniques du fonctionnement électrique (grandeurs électriques, câblage, raccordement, TGBT, courant alternatif*/ courant continu*, outillage nécessaire, règles de sécurité...)
- La lecture de plans et de schémas électriques
- Le système métrique et les règles de prise de cotes
- Les outils de traçage, de perçage, de pose et de raccordement
- Les outils de contrôle des grandeurs électrique
- Les types de systèmes de stockage de l'énergie électrique
- Les caractéristiques des différents types de batterie (transport, normes, manipulation...)
- Les types de supports et leur résistance mécanique et au feu (béton, agglo, placo...)
- Les types et usages des câbles
- Les types de visseries
- Les types de matériaux de rebouchage
- Le principe de fonctionnement et le rôle d'un système de stockage de l'énergie électrique
- Les étapes de la mise en service d'un système de stockage de l'énergie électrique
- Les bases de la programmation d'un système de stockage de l'énergie électrique (utilisation d'un outil numérique, logiciel de programmation...)

4.8.4. Attitudes et aptitudes

Le poseur s'adapte aux diverses situations et aléas techniques qu'il est susceptible de rencontrer. Il est rigoureux et soigneux dans son travail pour offrir un service de qualité.

4.8.5. Critères de performance

- Le système est implanté et mis en œuvre conformément aux normes et aux préconisations techniques (plans, notices, consignes, *cahier des charges**...)
- Le système est fixé avec les outils adaptés
- L'intégrité du système et du support de pose est préservée
- Les câblages et les raccordements sont réalisés conformément aux normes et aux prescriptions techniques

- L'ensemble des vérifications nécessaires est réalisé tout au long de l'installation (polarité des câbles installées, compatibilité des connecteurs électriques...)
- Les travaux sont réalisés dans le respect des règles de sécurité électrique

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

A

Aiguille tire-fil (ou tire câble)

Elle permet le passage de câbles électriques à l'intérieur des gaines électriques.

C

Câble d'alimentation (ou câble DC)

Sur une installation photovoltaïque il permet la connexion entre les modules et le transport de l'énergie du champ photovoltaïque vers les organes électriques (onduleur, système de stockage...).

Câble de terre

Il permet la connexion entre une installation électrique et la terre. La mise à la terre d'une installation électrique permet de protéger des risques d'électrocution et d'électrisation.

Cahier des charaes

Le cahier des charges est un document contractuel à respecter lors d'un projet.

Calepinage

Le calepinage est une technique utilisée en matière de pose d'un revêtement pour définir le nombre d'éléments à poser ainsi que leur disposition.

Champ photovoltaïque

Il désigne un ensemble de modules photovoltaïques interconnectés et fonctionnant comme une seule unité pour générer de l'électricité.

Chaine de modules (ou « string » de panneaux)

Les modules photovoltaïques sont connectés en série pour obtenir une tension continue. Un champ photovoltaïque avec une seule chaîne de modules est principalement utilisé pour les installations en zone résidentielle.

Cordeau

Petite corde que l'on tend entre deux points pour obtenir une ligne droite.

Coffret de sécurité

Le coffret DC (Direct Current = courant continu) est situé, électriquement, entre les panneaux photovoltaïques et l'onduleur. Il contient un dispositif qui permet de couper l'injection de courant continu en amont de l'onduleur.

Le coffret AC (Alternative Current = courant alternatif) est situé en aval de l'onduleur, entre l'onduleur et le tableau de comptage électrique. Il contient des dispositifs permettant la protection des biens et des personnes situés dans l'habitation.

Couple de serrage

Le couple de serrage est une force appliquée à l'extrémité d'un bras de levier.

Courant alternatif

Le flux des électrons circule de façon alternative dans les deux sens du circuit, de la borne négative vers la borne positive puis de la borne positive vers la borne négative.

Courant continu

Le flux des électrons circule toujours dans le même sens, de la borne négative vers la borne positive.

D

Développement soutenable

Le développement soutenable est un type de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Dimensionnement

Le dimensionnement consiste au calcul du nombre de modules photovoltaïques nécessaires à la future installation. Il se base sur les besoins énergétiques du client.

E

Echafaudage

Construction provisoire en charpente, fixe ou mobile, réalisée pour construire ou réparer un bâtiment.

Etanchéité

En Bâtiment, l'étanchéité a pour but d'empêcher la pénétration de l'eau dans l'ouvrage.

EPC (équipement de protection collective)

Les EPC sont des dispositifs techniques qui isolent un danger des personnes potentielles exposées à ce même danger.

EPI (équipement de protection individuelle)

Les EPI vont du casque aux chaussures de sécurité, en passant par les lunettes, les masques de protection respiratoire, les bouchons d'oreille, les gants, les vêtements de protection, les harnais...

ERP (établissement recevant du public)

Les ERP sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises.

ERT (établissement recevant des travailleurs)

Les ERT sont une catégorie d'établissement soumis au code du travail.

F

Fourreau

Gaine, tube servant à protéger des conduits ou des fils dans la traversée des murs, des planchers.

G

Garde-corps

Un garde-corps est un ensemble d'éléments formant une barrière de protection placée sur les côtés d'un escalier ouvert ou à tout autre endroit afin d'empêcher une chute accidentelle dans le vide.

Goulotte

Fixée au mur ou au plafond, une goulotte permet de faire circuler, de protéger et de dissimuler des câbles.

Griffe de terre

La griffe de mise à terre s'enfile entre le cadre du panneau et la sous-construction, permettant ainsi l'équipotentialité de l'installation photovoltaïque.

L

Liaison équipotentielle

Une liaison équipotentielle permet d'éviter les risques d'électrisation au sein d'une habitation.

Ligne de vie

Une ligne de vie est un dispositif de sécurité permettant à son utilisateur de s'y attacher afin de se sécuriser contre les risques de chute.

Limaille

Parcelles de métal ou poudre que l'on obtient après avoir limé une plaque de métal ou tout autre objet métallique.

М

Manutention

Manipulation, déplacement manuel ou mécanique d'objets.

Monocristallin

Le panneau solaire monocristallin a ses cellules photovoltaïques (les éléments qui permettent de capter la lumière du soleil et la transformer en courant continu) issues d'un seul cristal de silicium.

N

Nacelle

Dispositif de mise à niveau permettant à un opérateur de participer à des travaux en élévation.

P

Panneau photovoltaïque

Un panneau photovoltaïque transforme la lumière du soleil en électricité.

Paratonnerre

Appareil destiné à préserver les bâtiments des effets de la foudre, fait de tiges métalliques fixées au toit et reliées au sol.

Polarité

La polarité est la différence entre les pôles d'un composant électrique polarisé. Les charges négatives et positives sont concentrées les unes à l'opposé des autres pour permettre la circulation du courant dans un circuit électrique.

Polycristallin

Le panneau solaire polycristallin a ses cellules photovoltaïques composées à partir de plusieurs cristaux de silicium.

0

Onduleur

Appareil qui transforme un courant continu en courant alternatif.

S

Système de stockage de l'énergie électrique (ou batterie)

Les batteries solaires stockent l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques afin d'assurer l'alimentation électrique en toutes circonstances.

7

Tableau général basse tension (TGBT)

Le TGBT est un véritable trait d'union entre l'arrivée du courant et sa distribution dans un bâtiment.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allégement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Antitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.



Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jurv

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant euxmêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de certification ou de formation

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	П	niveau Licence
7	1	niveau Master
8	7 '	niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.



Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).



Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.



Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

Natasha TIRARD, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

EXPERTS TECHNIQUES

- Thierry **NEUVILLE**, président de la fédération des filières photovoltaïques (FPPV)
- Alexandre VIGIER, directeur du comité territorial pour la sécurité des usagers de l'électricité (COTSUEL)
- Angélique RENUCCI, représentante du cluster NC pour la transition énergétique Synergie

PROFESSIONNELS

REPRESENTANTS EMPLOYEURS

- Damien KEYSER, Green Energy, gérant
- Bertrand **NEUVILLE**, Acrobat Solair, gérant
- Cyrielle **DOUABIN**, Acrobat Solair, co-gérante
- Jean-Marc **DEVINE**, Solariles, gérant

REPRESENTANTS SALARIES

- François LOUVIER, Acrobat Solair, poseur de panneaux photovoltaïques